

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **13 Décembre 2022**

Délibération n°2022-MAIRIE-039

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Absents excusés : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe (pouvoir à RIBIERE Ludovic), DURET Laëtitia (pouvoir à Carole NARDINI), LECOURT Didier, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERRE Stéphanie

Mme BOUNOUA Houassilla a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : SUPPRESSION DE POSTE

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Convocation le :
06/12/2022

Compte tenu du transfert des heures de Mme BOUCHOUKIRA Chahrazad à la CCPS, il convient de supprimer son poste à compter du 01/09/2022.

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de l'emploi de de Mme BOUCHOUKIRA Chahrazad, à temps non complet, Adjoint technique principal 2^{ème} classe territorial, au poste d'Agent d'entretien, services techniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC
AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique territorial	C	3	3	TC
	Agent de Maitrise	C	1	1	TC

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20221215-2022-MAIRIE-039-AI
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Pour copie conforme

le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE MONTEZAT" around the top edge and "(30730)" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a sun, a star, and a building.